

Les tests de sélection sont propres à l'organisme de formation. Ils ont pour but de vérifier la capacité du candidat à entrer sur la formation BPJEPS « Activités Physiques pour Tous » proposée par IPMS. Ces tests permettent d'établir un classement des candidatures grâce à un ensemble d'épreuves notées. L'effectif de la formation est de 25 places maximum.

Les épreuves se décomposent de la manière suivante :

1. ÉPREUVE PROFESSIONNELLE

Entretien professionnel : Savoir être et projet professionnel (coef 2)

L'entretien permet de vérifier la cohérence du projet professionnel du candidat ainsi que son savoir être.

2. ÉPREUVE REDACTIONNELLE

Ecrit d'une heure sur le métier d'éducateur sportif permettant de vérifier les qualités rédactionnelles du candidat. (coef 2)

3. ÉPREUVES PHYSIQUES

- Mise en situation sur un sport collectif pour vérifier les capacités d'écoute, de communication, d'arbitrage et de prise en main d'un groupe.
- Epreuve de suivi d'un cours collectifs de niveau intermédiaire composé d'une partie activation cardio-vasculaire (STEP), renforcement musculaire et étirements.